

## MONTVILLE. Classes de maternelles surchargées : école occupée !

À la maternelle Pincepré de Montville, élus et parents d'élèves sont inquiets suite à une fermeture de classe, pourtant susceptible de rouvrir. Lundi 9 septembre, ils ont décidé d'occuper l'école. Petit retour en arrière pour bien comprendre la situation...

L'inspection d'académie avait indiqué qu'une classe de maternelle fermerait : le nombre de 62 élèves requis pour maintenir les trois classes ouvertes n'étant pas atteint. Partis de 55 inscriptions, associations de parents d'élèves et élus ont entamé différentes actions d'incitation auprès des parents pour qu'ils inscrivent leurs enfants : tracts, flyers, annonces sur Le Bon Coin. Le chiffre de 58 avait été atteint vers le mois d'avril, puis finalement celui de 65 le 2 septembre, jour de la rentrée.

### Le nombre était pourtant parfait

Informée par Stéphanie Duchesne, adjointe chargée des affaires scolaires, l'inspectrice

d'Académie Maryline Vincent est venue en personne compter les élèves pour vérifier les dires de l'élue. Deux enfants n'étaient pas encore rentrés de vacances, donc pas pris en compte même si les attestations des parents prouvaient leur arrivée future. Malgré cela, 63 enfants étaient présents, soit un de plus que le chiffre couperet. L'inspectrice Maryline Vincent a pris note, et aurait d'ailleurs constaté que plus de 30 élèves par classe en maternelle, ce n'était pas tolérable. La réouverture de la classe semblait donc possible et même quasi-certaine, comme en étaient convaincus les élus de Montville... et pourtant !

La mauvaise nouvelle est tombée mercredi 4 septembre : le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) a décidé qu'il n'y aurait pas de réouverture de classe. Stéphanie Duchesne s'est insurgée et a contacté à nouveau l'inspectrice. La réponse donnée arguait que six enfants n'avaient pas trois ans et selon Maryline Vincent, n'avaient pas à être comptabilisés. Or, ces enfants sont nés en fin d'année 2016

et auront donc trois ans avant fin 2019, soit l'âge légal de la scolarité depuis cette année et surtout l'âge d'entrer en petite section.

### Dérogations d'une école à l'autre

Erreur de l'Éducation nationale qui n'aurait pas pris en compte ces élèves (Lire en encadré) ? Quoi qu'il en soit, les élus ont insisté auprès du DASEN, pour obtenir les chiffres de l'autre école maternelle de la commune, l'école Berlioz. Ce, pour vérifier s'il n'y avait pas eu des dérogations données d'une école à l'autre pour faciliter la réouverture. Or, explique l'adjointe chargée des affaires scolaires, « il y a bien eu quelques dérogations données pour favoriser les enfants dont la nounou se trouve plus proche de l'école, mais ces dérogations vont dans les deux sens : trois ont été accordées de Berlioz vers Pincepré et deux de Pincepré vers Berlioz. »... Et de toute façon, le chiffre fatidique de 62 aurait quand même été atteint.



Une classe vide à la rentrée, à l'école Pincepré de Montville : les élus travaillent actuellement avec l'Inspection académique pour trouver une solution aux effectifs dans les deux écoles de la commune.

### Rencontres en cours...

Pour l'heure, la classe reste donc fermée et deux enseignantes se retrouveront face à 32 et 33 élèves de trois à six ans chaque jour durant toute une année. « Une situation très inconfortable pour ces très jeunes élèves, tout comme pour les professeurs

des écoles », insiste Stéphanie Duchesne. Les associations et les élus ne baissent pas les bras pour autant, ils sont bien décidés à utiliser tous les moyens légaux à leur disposition pour faire changer la décision. Ils ont d'ailleurs déjà été reçus par l'Inspection d'académie pour sortir de cette équation... imparfaite. Dès

lundi, ils occupaient d'ailleurs l'école (Lire en page 7)...

■ Réaction de l'Inspection d'académie et point de situation, lundi matin, à lire en page 7.

Avec notre correspondante Régine Thieulent, à Montville.

## ABONNEZ-VOUS\*

### ET RECEVEZ

# 30 €

## DE CARTE CADEAU CARBURANT\*\*



Utilisable pour le carburant, le lavage et les achats en boutique



Carte acceptée dans les stations TOTAL, TOTAL Access et ELAN



**Le Bulletin**  
de l'Arrondissement de Rouen

**CB** Ou payez en ligne et en CB en appliquant le code promo : **1909TOTAL**  
<http://www.bulletin-darnetal.fr/abonnement-journal>

ABONNEZ-VOUS en nous retournant ce bon de commande en sélectionnant le mode de paiement :

#### Formule Papier



- 67,20€ par chèque  
Abonnement d'1 an
- 67,20€ par prélèvement  
Abonnement d'1 an

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Veillez renseigner votre adresse e-mail pour recevoir votre cadeau d'anniversaire et restez informé des évolutions de nos services.

Règlement par prélèvement : nous vous enverrons un mandat de prélèvement et activerons immédiatement votre abonnement.

Règlement par chèque : adressez-nous votre règlement à l'adresse suivante :

Le Bulletin de Darnétal - 17, rue de Longpaon - 76161 Darnétal cedex - Tél. 02 35 08 40 49

\*Offre valable jusqu'au 31/10/2019 pour tout nouvel abonnement (hors réabonnement) d'un an et réservée aux particuliers.

\*\* La Carte cadeau Jubileo, valable 1 an, est acceptée dans les stations TOTAL, TOTAL Access et ELAN du réseau accepteur en France métropolitaine et en Corse. Elle vous sera envoyée par courrier postal sous 15 jours. Conditions d'utilisation et liste des stations qui acceptent la Carte TOTAL Jubileo disponibles sur [www.gr.total.fr](http://www.gr.total.fr) - L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par Publihebdos et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par email à : [pdp@sipa.ouest-france.fr](mailto:pdp@sipa.ouest-france.fr) ou par courrier à : Protection des Données Personnelles - SIPA Ouest-France - ZI Rennes Sud-Est - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.